CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E65934** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/07/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 491113742

Siret : 491 113 742 00010

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 00 40808-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4154423504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4154423504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : JEGOUZO

Sigle : JEGOUZO

17 LA HOULAYE
35290 SAINT-MEEN-LE-GRAND

Téléphone : 02 99 09 61 58 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
JEGOUZO YANN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : https://yann-jegouzo.fr/

E-mail : jegouzo.contact@gmail.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 063 319 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	2	07/05/2026
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	8	05/07/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 08:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.